

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIKUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport des délégations du Maire

M. le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 14 septembre 2020, vous m'avez donné délégation pour prendre certaines décisions, qui relèvent normalement de la compétence du Conseil Municipal, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le maire doit rendre compte régulièrement au Conseil Municipal des décisions prises dans ces domaines.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer la liste des actes pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, classés dans les rubriques suivantes :

- conventions et avenants (8)
- subventions (3)
- conversion de concession de tombe (4)
- droits divers (5)
- Informations diverses (1)

- DIRECTION MUTUALISÉE DES AFFAIRES JURIDIQUES
- règlements de frais et honoraires (14)
- actions en justice (5)
 - DIRECTION DES ASSURANCES
- actions en justice (1)
 - DIRECTION DES MARCHÉS
- liste des marchés notifiés (14)

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

CONVENTIONS ET AVENANTS A CONVENTIONS

Date de l'acte	Libellé
09/09/2020	Association « Dans Ta Face Promotion » Convention d'occupation précaire de deux logements situés 111, rue d'Auxonne
30/09/2020	Société des Amis des Musées de Dijon Convention d'occupation précaire de locaux situés 1, rue Bossack et 9, rue Racine
30/09/2020	Association « Les Amis des Bibliothèques » Convention d'occupation précaire de locaux situés 1, rue Bossack et 9, rue Racine
15/10/2020	Association «Compagnie du Clair Obscur » Convention d'occupation d'un espace de stockage situé 9, rue de Mayence d'une surface d'environ 122 m ²
20/10/2020	Association «Arbracam » Convention d'occupation d'un espace de stockage situé 9, rue de Mayence d'une surface d'environ 35 m ²
02/11/2020	Union pour la Gestion des Etablissements des caisses d'assurance Maladie Convention d'occupation précaire de locaux situés 41, rue d'York
04/11/2020	Association « Les Pep CBFC »de Dijon Convention d'occupation précaire de deux appartements situés au sein du Bâtiment B du groupe scolaire Flammarion, 10 rue Camille Flammarion
16/11/2020	Galerie Xippas Marché de prestations de services relatif à l'acquisition d'une œuvre d'art contemporain et à la cession de droits d'auteur

DEMANDES DE SUBVENTIONS	
	Montant demandé
Direction Régionale des Affaires Culturelles Conservatoire à Rayonnement Régional – fonctionnement	260 000,00 €
Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté Conservatoire à Rayonnement Régional – fonctionnement	1 128 000,00 €
Centre National du Livre Festival Clameurs 2021	5 000,00 €

CONVERSIONS DE CONCESSION DE TOMBE

671	06/11/20	Madame Nicole PERRET 80 C avenue Gustave Eiffel 21000 DIJON
675	09/11/20	Monsieur Tony FERNANDES 6 rue du Princon
713	25/11/20	Monsieur Antoine MARTEL 15 rue Alix de Vergy 21000 DIJON
716	25/11/20	Madame Annie MIGNOT 14 rue de New Holland 21600 LONGVIC

DROITS DIVERS

Date de l'acte	Libellé
28/08/2020	Tarif horaire pour la mise à disposition des installations sportives municipales au profit des élèves des lycées publics et privés dijonnais applicable pour l'année scolaire 2020/2021 à compter du 1er septembre 2020
25/11/2020	Arrêté du 25 novembre 2020 portant vente d'un défibrillateur automatisé externe au profit de Dijon Triathlon
25/11/2020	Arrêté du 25 novembre 2020 portant vente d'un défibrillateur automatisé externe au profit de Dijon ULFE
25/11/2020	Arrêté du 25 novembre 2020 portant vente d'un défibrillateur automatisé externe au profit de l'UNSS
25/11/2020	Arrêté du 25 novembre 2020 portant vente d'un défibrillateur automatisé externe au profit de Krav'Maga

INFORMATIONS DIVERSES

« Avis de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté en date du 30/10/2020 par laquelle cette dernière indique que la somme de 30 222,59 € relative à des frais de téléphonie fixe pour les années 2014 à 2017 refacturés par la Ville de Dijon ne constitue pas une dépense obligatoire pour la Régie de l'Opéra de Dijon ».

Service Affaires Juridiques
REGLEMENTS DE FRAIS ET HONORAIRES

BUDGET VILLE

PASCAL Anne c/ Ville de Dijon

Contentieux relatif à une autorisation d'urbanisme.

Note d'honoraires

Honoraires d'avocat : PL2020683

GUINOT Pierre Grégoire c/ Ville de Dijon

Contentieux relatif à une autorisation d'urbanisme.

Note d'honoraires

Honoraires d'avocat : 918907

DESPONT c/ Ville de Dijon

Contentieux relatif à une autorisation d'urbanisme.

Note d'honoraires

Honoraires d'avocat N° 919209

Ville de Dijon / DSP PEX

Contentieux relatif à DSP.

Note d'honoraires

Honoraires d'avocat N° S203005

Ville de Dijon / MAGNABAL

Contentieux relatif à une expulsion

Note d'honoraires

Honoraires d'avocat N°919089

Ville de Dijon - GUEYE – VILLE DE DIJON / NOVELLO

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

Honoraires d'avocat N °201064

Ville de Dijon -LAHAB /DIGONNET

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

Honoraires d'avocat N °200863

Ville de Dijon –ROMANSKI- VITEAU/ DOMINGOS CARDOSO

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

Honoraires d'avocat N °201090

Ville de Dijon –ACHALE- PERESAN / BONIN

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

Honoraires d'avocat N °201091

Ville de Dijon – DE CIAN- ENGEL /BOULMIER

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires Huissier de justice

Honoraires N °2020000009

Ville de Dijon- NAHI- CORNUET / BROSSARD

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

Honoraires d'avocat N °201120

Ville de Dijon- JANTET / BEX

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

Honoraires d'avocat N °F87859

Ville de Dijon- NAHI / HAKKAR

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires Huissier de justice

Honoraires N °2020000008

Ville de Dijon- PETITJEAN / MARTIN

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

Honoraires d'avocat N °201006

BUDGET VILLE

Affaire Ville de Dijon – Messieurs HENRIOT et FEVRE c/ TALBI Hotman

Ordonnance pénale du 20 novembre 2020, par lequel le tribunal judiciaire de Dijon a d'une part jugé, Monsieur TALBI Hotman, coupable des faits d'outrages sur une personne dépositaire de l'autorité publique, faits commis le 23 septembre 2017, et d'autre part l'a condamné sur le plan civil à payer au titre des dommages et intérêts à Messieurs HENRIOT Mickaël et FEVRE Olivier la somme de 100 euros chacun, et à la Ville de Dijon la somme de 1 euro et 400 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Affaire Ville de Dijon / M. Charles Bernard et Mme Sophie Cros, Association « Les Amis des Allées », M. Daniel Bianchetti et Mme Muriel Roy

Jugements du 19 novembre 2020 par lesquels le tribunal administratif de Dijon a annulé l'arrêté du 8 novembre 2018 accordant à la société Cofipari Voisin Promotion un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble collectif situé 3-7 rue Ernest Bailly et prononcé la condamnation de la Ville de Dijon à la somme de 1000 euros à M. Bernard et Mme Cros, à l'association « Les Amis des Allées », à M. Bianchetti et Mme Roy, en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Affaire Ville de Dijon / M. Pierre-Grégoire Guinot et Mme Eugénie Guinot (SELARL Bastien-Jaugey-Telenga et Associés)

Jugement du 5 novembre 2020, par lequel le tribunal administratif de Dijon a rejeté la requête de M. et Mme Guinot demandant l'annulation de l'arrêté du maire en date du 24 juillet 2019 accordant à la SCCV Fer De Lance un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble collectif situé 36-38 Rue Docteur Laval.

Affaire Ville de Dijon / M. Gilles Fouchet et Mme Christine Fouchet (AARPI Thémis), M. Zoran Stanojevic et M. Milivoje Stanojevic (AARPI Thémis)

Jugements du 5 novembre 2020, par lesquels le tribunal administratif de Dijon a rejeté les requêtes de M. et Mme Fouchet et de M. Zoran Stanojevic et M. Milivoje Stanojevic demandant l'annulation de l'arrêté du maire en date du 27 mars 2019 accordant à Monsieur Caner Onal un permis de construire modificatif.

Affaire Ville de Dijon c/ Daval-Frerot Paul

Jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Dijon le 28 août 2020 par lequel Monsieur Paul DAVAL-FREROT a été condamné à verser à la Ville de Dijon la somme de 5 000,40 euros en réparation de son préjudice subi le 25 mai 2019 (Dégradations volontaires par incendie commises sur la sculpture de Gloria Friedmann intitulée « Semper Virens ou le visage de feuilles » située rue de la Liberté/place du Bareuzai à Dijon).

Service des Assurances
ACTIONS EN JUSTICE

BUDGET VILLE

Affaire Ville de Dijon c/ Daval-Frerot Paul

Jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Dijon le 28 août 2020 par lequel Monsieur Paul DAVAL-FREROT a été condamné à verser à la Ville de Dijon la somme de 5 000,40 euros en réparation de son préjudice subi le 25 mai 2019 (Dégradations volontaires par incendie commises sur la sculpture de Gloria Friedmann intitulée « Semper Virens ou le visage de feuilles » située rue de la Liberté/place du Bareuzai à Dijon).

LISTE DES MARCHÉS NOTIFIÉS

Numéro de marché	Date de notification	Libellé marché	Montant en € HT	CP de l'attributaire
2020_213FS298170000	26/11/20	Marché subséquent Objets promotionnels Goodies Divers	20692,5	21000
2020_209FS057200000	20/11/20	Marché subséquent n° 5 : acquisition de logiciels informatiques pour postes de travail (Accord-cadre n°2020_057FD relatif à l'acquisition de matériels et logiciels informatiques pour postes de travail ainsi que les prestations associées)	sans montant minimum et avec un montant maximum de 214 000,00	92110
2020_207FS2111800000	19/11/20	Marché subséquent Fourniture de 19 bâches pour une exposition sur les grilles du jardin Darcy	486	21000
2020_206FS133190000	19/11/20	Marché subséquent Vœux 2021	2730	21000
2020_205FS044170000	17/11/20	Marché subséquent remise en concurrence carburant novembre 2020	26552,4	21490
2020_203FS1331900000	11/11/20	Création et mise en page de supports de communication imprimés et digitaux -Féeries de Noël à Dijon 2020-2022	3290	21000
2020_172FM000000000	09/10/20	Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 8 Chaussures professionnelles de type sabot ou similaire	sans montant minimum ni montant maximum	33028
2020_171FM000000000	09/10/20	Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 7 Chaussures de sécurité, bottes et bottes de sécurité	sans montant minimum ni montant maximum	21800
2020_170FM000000000	09/10/20	Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 6 Equipements de protection individuelle "Corps, Tête, Mains, Jambes"	sans montant minimum ni montant maximum	21800 / 67150
2020_169FM000000000	09/10/20	Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 4 Blouses et produits similaires	sans montant minimum ni montant maximum	21800

Numéro de marché	Date de notification	Libellé marché	Montant en € HT	CP de l'attributaire
2020_168FM000000000	09/10/20	Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 3 Vêtements de travail pour métiers à vocation non-techniques et à vocation "image de marque"	sans montant minimum ni montant maximum	21000
2020_167FM000000000	09/10/20	Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 2 Vêtements de travail pour métiers à vocation technique Haute visibilité	sans montant minimum ni montant maximum	21800
2020_166FM000000000	12/10/20	Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 1 Vêtements de travail pour métiers à vocation technique	sans montant minimum ni montant maximum	3100
2020_164AM000000000	21/09/20	Travaux de sécurisation du pont en amont du Lac Kir situé sur la commune de Plombière Les Dijon	139655,87	71530

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ